



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SAUMUR AGGLOBUS – ANNÉE 2021 – RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE DE LA VILLE

Le Conseil Municipal prend acte de ce dernier tel que présenté.

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SAUMUR AGGLOPROPRETÉ – ANNÉE 2021 – RAPPORT ANNUEL DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE

Le Conseil Municipal prend acte de ce dernier tel que présenté.

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SAUMUR VAL DE LOIRE TOURISME – EXERCICE 2021 – RAPPORT ANNUEL

Le Conseil Municipal prend acte de ce dernier tel que présenté.

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ALTER PUBLIC – EXERCICE 2021 – RAPPORT ANNUEL

Le Conseil Municipal prend acte de ce dernier tel que présenté.

ROUTE EUROPÉENNE D'ARTAGNAN – MODIFICATION DU TRACE INSCRIT AU PDIPR

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux propositions de modifications d'itinéraires inscrits au PDIPR sur le territoire communal ;

Approbation de demander au Département la modification des tracés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des voies mentionnées dans les tableaux annexés aux itinéraires ;

Autorisation donnée à la Ville de Saumur de procéder à l'aménagement, la mise en valeur, l'entretien et l'animation des sentiers inscrits au P.D.I.P.R. ;

Autorisation donnée Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

CONVENTION DE COOPERATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE SAUMUR ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT (POLICE NATIONALE) - RENOUELEMENT

Le Conseil Municipal prend acte de la présente convention de coordination entre la Police Municipale et la Police Nationale.

PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Approbation des modifications du tableau des emplois et des effectifs tels que présentés au Conseil Municipal.

CONTRATS D'APPRENTISSAGE – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Approbation pour l'année 2022-2023, du nombre de postes pourvus par des contrats d'apprentissage au sein des effectifs municipaux conformément au tableau ci-dessous

Direction Service ou Secteur	Nombre de contrats	Diplôme préparé
Direction des Moyens Techniques Entretien Espaces publics	6	CAPA travaux paysagers ou Bac pro aménagement paysagers
Direction des Moyens Techniques Parc et Garage	1	CAP maintenance des véhicules automobiles
Direction Service aux familles Service Petite Enfance	2	Educateur de jeunes enfants (Diplôme d'Etat)
Direction Service aux familles Service Petite Enfance	1	Diplôme Auxiliaire de puériculture
Direction des Moyens Généraux	1	BTS comptabilité et gestion
Direction de la Citoyenneté service archives	1	Licence pro métiers de l'information
Direction de la Citoyenneté commerce et animation	1	Bachelor chargé de projets événementiels

Autorisation donnée à Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les contrats d'apprentissage avec les Centres de Formation d'Apprentis.

EXERCICE 2022 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION

Attribution des subventions de l'exercice 2022 telles que détaillées dans le tableau ci-dessus :

Secteur	Bénéficiaire	Objet	Montant attribué
Manifestations	Comité des Fêtes du Chemin Vert	Subvention exceptionnelle : participation à l'achat d'un barnum	2 000,00 €
Sports	Olympique de Saumur Football Club	Subvention de fonctionnement complémentaire : frais de déplacement	10 000,00 €
Sports	Saumur Team Triathlon	Subvention de fonctionnement	1 000,00 €
TOTAL 2022 – ATTRIBUTION BUDGET PRINCIPAL			13 000,00 €

SOCIETE ALTER PUBLIC SA – ZAC VAULANGLAIS-NOIRETTES – FINANCEMENT DE LA PREMIERE TRANCHE DE TRAVAUX ET DES ETUDES ET ACQUISITIONS FONCIERES – GARANTIE D'EMPRUNT

Accord pour la garantie de la Ville à hauteur de 80 % pour un prêt d'un montant total de 500 000 euros contracté par la Société ALTER PUBLIC auprès de la BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'à son complet remboursement et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Engagement pendant toute la durée totale du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué aux Finances à signer la ou les conventions de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et la Société ALTER PUBLIC.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Admission en non-valeur les créances éteintes par les effacements de dettes prononcés par le Tribunal de Commerce d'Angers ou la Banque de France (détail ci-dessous), pour un montant total de 7 256,18 Euros sur le Budget Principal :

BUDGET PRINCIPAL					
Année de créances	Motif d'irrecouvrabilité	Réf. Jugement	Date	Objet	Montant TTC
2016	Liquidation Judiciaire	Clôture pour insuffisance d'actifs	06/07/2022	TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure)	4 146,35
2020	Liquidation Judiciaire	Clôture pour insuffisance d'actifs	06/07/2022	TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure)	2 399,82
2021	Liquidation Judiciaire	Clôture pour insuffisance d'actifs	06/07/2022	TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure)	689,43
2021-2022	Rétablissement Personnel	Surendettement	09/09/2022	Vacances 9-12 ans Accueil collectif Reine de Sicile	20,58
TOTAUX					7 256,18

BUDGET 2022 - DÉCISIONS MODIFICATIVES

Approbation des décisions modificatives telles que présentées au Conseil Municipal.

FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE - DAMPIERRE SUR LOIRE - AIRE DES QUETIERS - MISE EN PLACE D'AGRES DE FITNESS

Approbation du programme de travaux et son plan de financement prévisionnel

Opération	Coût HT	Financements	Montants	
Acquisition et installation d'agres de Fitness	8 743,50 €	Communauté d'Agglomération	5 000,00 €	57 %
		Ville de Saumur	3 743,20 €	43 %
TOTAL			8 743,00 €	100 %

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter auprès de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire le Fonds de concours pour la création de sites sportifs de proximité.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter toute autre aide financière mobilisable susceptible de compléter le financement de cette opération, sachant que dans le cas où les co-financements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

CHATEAU-MUSEE - RESTAURATION DES COLLECTIONS - PROGRAMME 2022 - DEMANDE DE SUBVENTION

Approbation du programme 2022 de restauration des œuvres appartenant au château-Musée :

Identification de l'oeuvre	matière	N° inventaire	nom du restaurateur retenu	montant devis retenu	
				HT €	TTC €
Trésor du charpentier (lot de 53 outils, 5 objets domestiques, 52 monnaies)	Fer et bronze	868.0.1, 860.0.2, 868.0.3, 868.0.7, 868.0.9, 868.0.10, 868.0.11, 868.0.42 à 868.0.92, 868.0.297	Charlotte Rerolle	5 950 €	7 140 €
Muselière	Alliage cuivreux	BR1517	Charlotte Rerolle	250 €	300 €
TOTAL				6 200 €	7 440 €

Accord de solliciter l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la Région au titre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration, l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible.

RUE DES ROMANS A BAGNEUX – ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT AUX CONSORTS GAUTIER

Décision d'acquérir des Consorts GAUTIER, une parcelle non bâtie cadastrée section 016 DW n° 62, d'une surface de 1 795 m², rue des Romans à Bagneux (49400) ;

Précise :

- que l'acquisition est réalisée moyennant le prix net et forfaitaire de 8 975 € (huit mille neuf cent soixante quinze euros) ;
- que l'acte de vente est régularisé par la SCP Marlène CHALOPIN-BARRE – Guillaume BARRE – Stéphanie MALINEAU, notaires associés à Saumur, aux frais de la Ville ;

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire ou sa première adjointe de signer l'acte de vente à intervenir ;

AVENUE DE LA CROIX DE GUERRE A SAINT-LAMBERT-DES-LEVEES - EMPRISE DE TERRAIN DÉPENDANT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - CESSION A MONSIEUR FREDERIC MOLIERE

Désaffectation et déclassement de l'emprise de terrain plus amplement désignée ci-dessous

Décision de céder à Monsieur Frédéric MOLIERE une emprise de terrain d'une surface de 18 m² environ, contiguë à sa propriété cadastrée section 293 CR n° 59 et située 42 avenue de la Croix de Guerre à Saint-Lambert-des-Levées ;

Précise :

- que la cession est consentie gratuitement ;
- que l'acquéreur paie une participation aux frais engendrés par la procédure de cession, soit un montant net et forfaitaire de 400 € (quatre cents euros) ;
- qu'un acte de vente est établi par la SCP Marlène CHALOPIN-BARRE – Guillaume BARRE – Stéphanie MALINEAU – Bénédicte de LA PORTE DU THEIL, notaires associés à Saumur ;
- que la Ville de Saumur prend en charge les frais de géomètre et de notaire ;

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'acte de vente à intervenir

AVENUE DE LA CROIX DE GUERRE A SAINT-LAMBERT-DES-LEVEES - EMPRISE DE TERRAIN DÉPENDANT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - CESSION A MADAME MONIQUE PETIT

Désaffectation et déclassement de l'emprise de terrain plus amplement désignée ci-dessous ;

Décision de céder à Madame Monique PETIT une emprise de terrain d'une surface de 16 m² environ, contiguë à sa propriété cadastrée section 293 CR n° 133 et 135 et située 199 avenue de la Croix de Guerre à Saint-Lambert-des-Levées ;

Précise :

- que la cession est consentie gratuitement ;
- que l'acquéreur paie une participation aux frais engendrés par la procédure de cession, soit un montant net et forfaitaire de 400 € (quatre cents euros) ;
- qu'un acte de vente est établi par la SCP Marlène CHALOPIN-BARRE – Guillaume BARRE – Stéphanie MALINEAU – Bénédicte de LA PORTE DU THEIL, notaires associés à Saumur ;
- que la Ville de Saumur prend en charge les frais de géomètre et de notaire ;

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'acte de vente à intervenir

VOIRIE – DÉNOMINATION DE VOIE

Décision de rebaptiser l'avenue de l'École Nationale d'Équitation - voie menant à l'établissement IFCE situé sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-Saint-Florent - « avenue du Cadre Noir » en référence au prestigieux corps de cavaliers d'élite.

CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE SITUEE 142 BIS AVENUE DES FUSILLES A SAINT-LAMBERT-DES-LEVEES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création de la chambre funéraire sollicitée par la SAS Funécap Ouest.

HUIS CLOS

PROTECTION FONCTIONNELLE - INDEMNISATION D'AGENTS MUNICIPAUX VICTIMES D'OUTRAGES ET DE VIOLENCES VERBALES

Autorisation de verser au profit de deux agents des dommages et intérêts d'un montant, de 300 € chacun, alloués par le Tribunal Correctionnel de Saumur par jugement du 1^{er} avril 2021, dans le cadre de la mise en œuvre de la protection fonctionnelle de l'agent.

Mise en œuvre du droit de subrogation afin d'obtenir par toute voie de droit utilisable, la restitution par le condamné défaillant du montant versé par la Ville aux agents victimes.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 6 juillet 2022 au 19 septembre 2022 sous les numéros 2022/45 à 2022/70 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2020/42 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020

Saumur, le lundi 3 octobre 2022

Le Maire de la Ville de Saumur,



Jackie GOULET